



International Oil Pollution
Compensation Funds

Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Fondos internacionales
de indemnización de daños
debidos a contaminación por
hidrocarburos

ACADÉMIE ANNUELLE DES FIPOL

INTRODUCTION

Les FIPOL organisent annuellement une Académie qui couvre tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL et du régime international de responsabilité et d'indemnisation en général. Le programme prévoit des exercices qui permettent aux participants d'étudier un sinistre fictif ainsi que la procédure de présentation des demandes d'indemnisation y afférente. L'Académie bénéficie du soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations d'INTERTANKO et de l'ITOPF. Le programme a été conçu de manière à être utile aux participants fortement impliqués dans l'application pratique de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds, et justifiant d'un intérêt particulier pour ce domaine.

PARTICIPANTS ISSUS DES ÉTATS MEMBRES DEPUIS 2011

L'Académie annuelle dispose d'un nombre de places limité et accueille des participants issus des États Membres du Fonds de 1992. Les FIPOL ont jusqu'ici tenté de maintenir un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique. Les 63 États Membres ci-après ont désigné des candidats pour participer à l'Académie annuelle depuis sa mise en œuvre en 2011. Les États Membres qui n'ont pas encore désigné de candidats sont encouragés à le faire.

Algérie	Gambie	Mozambique
Allemagne	Ghana	Namibie
Angola	Grèce	Nigéria
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Norvège
Argentine	Guyana	Nouvelle-Zélande
Australie	Îles Marshall	Oman
Bahamas	Inde	Panama
Belgique	Iran (République islamique d')	Philippines
Brunéi Darussalam	Irlande	Pologne
Bulgarie	Italie	Portugal
Cameroun	Japon	Qatar
Canada	Kenya	République de Corée
Colombie	Lettonie	République dominicaine
Côte d'Ivoire	Libéria	République-Unie de Tanzanie
Croatie	Madagascar	Royaume-Uni
Danemark	Malaisie	Sri Lanka
Émirats arabes unis	Maldives	Suisse
Équateur	Malte	Trinité-et-Tobago
Espagne	Maroc	Tunisie
Finlande	Mauritanie	Türkiye
France	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)

PROCHAINE ACADÉMIE ANNUELLE ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur candidature au moyen du [formulaire de candidature](#) en ligne disponible à la section « Relation extérieures » du site Web (iopcfunds.org/fr/a-propos-des-fipol/ce-que-nous-faisons/relations-exterieures/) au plus tard le **vendredi 12 mai 2023**. Il leur sera demandé :

- de compléter le formulaire de candidature en ligne ;
- de mettre en ligne une lettre de nomination adressée à l'Administrateur des FIPOL émanant du gouvernement qui les désigne et dans laquelle sont brièvement exposées les raisons pour lesquelles le candidat concerné est intéressé par l'Académie ainsi que les avantages qu'il retirera de sa participation ; et
- de mettre en ligne un bref curriculum vitae n'excédant pas deux pages.

Il ne sera pas possible de soumettre le formulaire de candidature sans les documents exigés à l'appui.

Pour en savoir plus sur l'Académie annuelle, veuillez contacter le Service des relations extérieures et des conférences à l'adresse : externalrelations@iopcfunds.org.
